

Fiche n°9 :  
**HAIES**

**Habitat \_\_\_\_\_ d'espèces \_\_\_\_\_ d'intérêt  
communautaire du site Natura 2000  
présent dans ce type de milieu**

Haies (84)

**Espèces d'intérêt communautaire du site  
Natura 2000 présentes dans ce type de  
milieu**

E1303 : Petit rhinolophe  
E1304 : Grand rhinolophe  
E1305 : Rhinolophe euryale  
E1307 : Petit murin  
E1308 : Barbastelle  
E1310 : Minioptère de Schreibers  
E1321 : Murin à oreilles échancrées  
E1323 : Murin de Beschtein  
E1324 : Grand Murin  
E1083 : Lucane cerf-volant  
E1087 : Rosalie des Alpes



**ENGAGEMENTS**

**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

1. Ne pas détruire les haies, sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des haies.*
2. Effectuer une taille latérale une fois tous les deux ans en moyenne, en se limitant aux repousses consécutives au précédent entretien.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place de la taille latérale.*
3. Effectuer un entretien mécanique ou manuel ; pas d'utilisation de produits phytosanitaires.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitement phytosanitaire.*
4. Intervenir sur les haies en période favorable et hors période sensible pour la faune ; réaliser l'entretien de la haie entre le 1er septembre et le 15 février.  
*Point de contrôle : Contrôle sur place de la période d'intervention sur les haies.*

**RECOMMANDATIONS**

5. Privilégier des haies pluristratifiées (à trois niveaux de végétation : arboré, arbustif, herbacé), et composées d'essences locales et variées.
6. Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts, ou dépérissants (s'ils ne présentent pas de danger pour la sécurité des usagers).
7. Poursuivre l'entretien des frênes têtards, ou restaurer de vieux têtards dont l'entretien

était abandonné.

8. Planter des haies en limite de parcelles, là où elles sont absentes ou très discontinues ; utiliser un paillage biodégradable (pas de paillage plastique).
9. Utiliser un matériel faisant des coupes nettes (sécateurs, lamiers d'élagage pour les branches d'un diamètre supérieur à 2 cm).